



**PV PAR SECRÉTAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 AVRIL 2023 À 18H00**

**PRÉSENTS**

Mylène ROBERT, Gérard LECLERC, Elisabeth DEBS, Claude RAYMOND, Sylvie MORGAN, Pascal PALISSIER, Suzanne GARDEY, Sophie BROSSARD, Emmanuel LORIAUD, Sébastien GRAUFEL, Frédéric DEVEDEIX.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Élodie BLONDEL à Claude RAYMOND, Sandrine BOTELLE à Mylène ROBERT, Amélie RÉMY à Frédéric DEVEDEIX.

**ABSENT**

Dimitri HÉRAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Elisabeth DEBS

Mme le Maire déclare la séance à 18H05.

Mme Le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le tarif de l'aire de Camping-Car. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV** du CM du 23 février 2023. Approuvé à l'unanimité.
- **Tarif nuitée aire Camping-Car** : Mme le Maire au vu de l'augmentation du coût de l'énergie propose de passer la nuitée à 10 € (au lieu de 8€). Approuvé à l'unanimité.
- **Approbation du compte administratif 2022** : le Compte Administratif est présenté par Mme Le Maire

Pour le budget principal

Excédent de fonctionnement de	1 228 553,92 €
Déficit d'investissement de	316 264,41 €

Le compte administratif 2022 du budget de la commune a été approuvé à la majorité avec 5 voix contre par l'assemblée délibérante présidée par la doyenne du Conseil Municipal.

Emmanuel LORIAUD explique son vote contre par des réserves qu'il fait au niveau des travaux du bardage de la gendarmerie, l'aménagement de l'aire de jeux qu'il ne fallait pas faire et le projet de l'IMP qu'il aurait fallu faire en 2022.

Pour le budget annexe : lotissement Résidence du Parc

Déficit d'investissement de 31 164,33 €

Le compte administratif du budget annexe du lotissement est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante présidée par la doyenne du Conseil Municipal.

## - **Approbation du compte de gestion 2022**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des votes que les comptes de gestion du budget de la Commune et du budget annexe du Lotissement dressés par le Receveur pour l'exercice 2022, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les comptes de gestion 2022 du budget principal et du budget annexe du lotissement sont approuvés à l'unanimité.

## - **Affectation du résultat 2022 au budget 2023**

### Pour le budget de la Commune

Affectation déficit investissement reporté compte 001 de	316 264,41 €
Affectation excédent fonctionnement reporté compte 002 de	796 100,99 €

L'affectation du résultat du budget principal de la Commune est approuvée à l'unanimité.

### Pour le budget annexe du lotissement

Affectation déficit investissement reporté compte 001 de 31 164, 32 €

L'affectation du résultat du budget annexe du lotissement est approuvée à l'unanimité.

## - **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour 2023 et précise qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Taxe foncière (bâti) :	35,20 %
Taxe foncière (non bâti) :	43,43 %
CFE :	21,25 %
Taxe d'habitation (résidence secondaire) :	13,22 %

M. Loriaud propose de baisser le taux d'imposition communal pour compenser un peu l'augmentation du taux des bases décidée par le gouvernement.

M. Leclerc n'est pas favorable, notre budget est serré et ne permet pas une baisse des impôts.

Les taux d'imposition pour 2023 sont adoptés à la majorité avec une abstention.

## - **Présentation et approbation du budget principal 2023** : Le budget principal est présenté par Gérard Leclerc, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances.

Présentation des différents postes avec une constatation générale de l'augmentation du coût due entre autres à l'inflation : alimentation, énergie, augmentation des salaires etc...  
Présentation des différents projets d'investissement avec achat de terrains pour réserve foncière, maison Audry, bâtiment de GIRPAV pour agrandir les bâtiments des services techniques et pour transférer la base alimentaire, isolation des maisons du Plantis, travaux de la placette pour ce qui concerne les réseaux, la voirie, les parkings, établissement des niveaux, mise aux normes PMR...

Une discussion s'engage avec une divergence d'opinion sur la fonction du Conseil Municipal. Emmanuel Loriaud désirerait que tout soit débattu lors du Conseil alors que Mylène Robert explique qu'il y a des réunions de travail auxquelles sont conviés tous les conseillers et pendant lesquelles les projets sont étudiés dans le détail, le Conseil Municipal étant l'étape finale.

Le Budget Principal 2023 s'équilibre de la façon suivante :

✓ en fonctionnement à	2 246 159,54 €
✓ en investissement à	1 794 713,58 €

Il est noté que l'on enlève le mobilier de la placette pour une valeur de 50 000€.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité avec 5 voix contre et une abstention.

#### - **Présentation et approbation du budget annexe 2023 : Lotissement**

Le budget annexe 2023 s'équilibre de la façon suivante :

✓ en fonctionnement à	909 029,32 €
✓ en investissement à	940 193,64 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### - **Modifications proposées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (chemins ruraux)**

Dans le cadre de l'aménagement foncier, des créations, modifications et suppressions de chemins ruraux ont été présentés.

Le Conseil décide de laisser la maîtrise d'ouvrage au département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### - **Remboursement des frais liés aux formations (déplacement et repas, voire hébergement)**

Dans le cadre des modalités de règlement des frais occasionnés par des déplacements temporaires des agents de la commune, il a été décidé d'appliquer le barème réglementaire dans la limite des plafonds fixés par arrêté soit 70€ pour l'hébergement, 17,50€ maximum pour les repas et en fonction du barème relatif à la puissance fiscale du véhicule pour le déplacement.

Approuvé à l'unanimité.

#### - **Réception pour le personnel communal dans le cadre d'évènements particuliers : départ en retraite de 2 agents** : le 28 avril pour un agent et le 26 mai pour le second agent

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des frais de réception et d'un cadeau à cette occasion.

- **Mise en place d'une convention EPF - Portage IME/ADI**

Mise en place d'une convention permettant de définir les modalités de partenariat entre la Commune et l'EPFNA. L'EPF achète pour nous l'ancien IME soit 400.000€ et nous remboursons sur 4 années.

Approuvé à l'unanimité.

- **Mise en place d'une convention SAO (Service d'Accueil et d'Orientation)**

Mise en place de cette convention permettant d'héberger selon la disponibilité de logement (maison des pèlerins ou chalet) des personnes victimes de violence et devant être éloignées de leur domicile. On propose la nuitée à 10€.

Approuvé à l'unanimité.

- **Autorisation de lancer l'appel d'offre pour un prestataire pour la restauration scolaire.**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité avec une abstention.

- **Mutualisation PLU**

La CDCHS propose de procéder à la mutualisation du PLU entre communes. Mirambeau désire mutualiser avec Saint Martial de Mirambeau ayant en commun le développement des terrains entre Mirambeau et le péage de l'autoroute de Saint Martial de Mirambeau.

Approuvé à l'unanimité.

- **Questions diverses**

La CDCHS serait partante pour installer l'office de tourisme dans le centre bourg au lieu de l'ancien bâtiment "oasis". À étudier. Elle laisse la commune chercher le lieu qui pourrait convenir.

Sébastien Graufel nous fait le compte rendu de la réunion du SDEER avec la création d'un bureau unique.

Emmanuel Loriaud lit une lettre dans laquelle il annonce la création d'un groupe de 5 conseillers autonomes.

Mme Le Maire n'est pas d'accord avec les raisons évoquées et rappelle qu'ils s'excluent eux-mêmes car tout le monde est invité à participer lors des différentes réunions.

La séance est close à 21H03.

Secrétaire de séance



Maire

